

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 24/10/2022

ID : 033-213304850-20220929-DE_2022_09_05-DE



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Absents excusés : 2

Absents : 0

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, ALLAIRE, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, VOISIN.

Absentes excusées : Mesdames LOREAU, UGOLINI.
Madame LOREAU a donné pouvoir à Madame CANTIN.
Madame UGOLINI a donné pouvoir à Madame ROSSI

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2022.09.05

Objet : Participation au financement de cinq licences sportives

Madame la Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du festival Ciné plein Air « En attendant Paris 2024 » la commission culture a organisé diverses animations autour de la thématique du sport et des démonstrations sportives (tchoukball, tir à la corde), une table ronde mettant en lumière les sportifs de haut niveau de la commune et un tirage au sort pour faire gagner une réduction de 50 € sur les licences sportives des clubs partenaires du territoire.

La commune souhaite encourager l'accès au sport et valoriser les pratiques sportives du territoire.

Suite au tirage au sort réalisé le 27 août 2022 cinq enfants pourront bénéficier d'une réduction de 50 € sur leur licence sportive 2022/2023 réduction conjointement supportée par l'association sportive choisie par le jeune parmi nos partenaires de l'opération et de la commune.

Les associations à subventionner sont :

- AS Handball Brannais..... 20 €
- AS Handball Brannais..... 20 €
- STTC..... 28 €
- Badminton Castillon 20 €
- Art 'piste 20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette proposition par

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Madame la Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 05 octobre 2022,


Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.

